

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 019/2016

N° ordre à l'intérieur de la séance : 10-03

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents15
- votants18
- suffrages exprimés18
- majorité10
- pour18
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
25/03/2016

Procès-verbal affiché le :
11/04/2016

SEANCE PUBLIQUE DU : 4 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le quatre avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil,
sous la présidence de Monsieur Thierry BADEL, Maire.

Etaiient présents : Thierry Badel, Jean-Claude Bastide, Cyrille Decourt, Arlette Chantegrelet, Marie-Odile Berthollet, Arnaud Asselin, Gérard Goujon, Gérard Thivillon, Jacques Samat, Marie-Thérèse Aulagner-Favre, Christian Fine, Laurence Fulco, Olivier Trouillot, Olivier Biaggi, Alain Corbière.

Absents : Annie Grand, Valérie Tardy, Danièle Blondeau, Mylène Ponson.

Pouvoir : Annie Grand donne pouvoir à Arlette Chantegrelet, Valérie Tardy donne pouvoir à Laurence Fulco, Danièle Blondeau donne pouvoir à Olivier Biaggi.

Secrétaire de séance : Cyrille Decourt.

OBJET : MOTION D'OPPOSITION AU PROJET D'AUTOROUTE A45

Par la présente motion, le Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas tient à réaffirmer son opposition au projet d'autoroute A45, et demande, comme l'a suggéré la Commission Mobilité 21, d'engager des études complémentaires afin de « **s'assurer de manière contradictoire qu'il n'existe pas d'alternative effective à un coût raisonnable** », comme par exemple la réhabilitation de l'A47 et un développement de l'offre de transports collectifs.

De nombreuses raisons militent pour l'abandon de ce projet d'autoroute A45, inutile, coûteux et destructeur :

- Doublement d'une autoroute déjà existante, en totale contradiction avec les orientations du Grenelle 2 et de la COP21 ;
- Arrivée de l'infrastructure sur l'agglomération lyonnaise par l'A450, voie rapide déjà totalement saturée, en particulier aux heures de pointe, ce qui implique une incompatibilité du projet avec le plan de déplacement urbain du Grand Lyon (PDU), qui rejette la création de nouvelles pénétrantes dans l'agglomération, et ne répond en aucun cas à la demande d'accès par les utilisateurs potentiels aux entreprises et plateformes logistique de l'Est Lyonnais et à l'aéroport Saint Exupéry ;
- Annonce totalement abusive sur le temps de trajet Lyon – Saint Etienne par cette nouvelle infrastructure, le temps annoncé (35 minutes) ne concernant que la partie La Fouillouse – Brignais et ne prenant clairement pas en compte les temps d'accès à ce tronçon au départ et à l'arrivée des 2 agglomérations ;
- Contre-productivité du projet au plan économique, car, contrairement à une idée reçue, il est prouvé par de nombreux exemples que lorsque 2 pôles sont reliés par une grande infrastructure, le plus fort se développe toujours au détriment du plus faible. Ceux qui pensent que la réalisation de l'A45 serait de nature à revitaliser Saint Etienne se trompent lourdement ;
- Prélèvement de plus de 400 hectares sur une activité agricole dynamique dans les Coteaux du Lyonnais et du Jarez ;
- Atteinte aux paysages et destruction de nombreux espaces biotopes et zones naturelles sensibles ;
- Somme exorbitante affectée aux collectivités dans le cadre du financement (844 millions d'euros répartis à ce jour entre l'Etat, Saint Etienne Métropole et le Département de la Loire), à l'heure où l'état des finances publiques impose une grande modération, sans compter l'éventuelle clause de déchéance qui reviendrait à demander une participation supplémentaire en cas de non-rentabilité de l'infrastructure ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2016

Reçu en préfecture le 21/04/2016

Affiché le

ID : 069-216901488-20160404-D_019_2016-DE

- Rappel d'une étude du Conseil Général du Rhône qui, en 2006, avait estimé une réhabilitation intelligente (fluidité, sécurisation...) de l'actuelle A47 à environ 250 millions d'euros, soit 5 fois moins que le coût actuel du projet et 3 fois moins que les sommes affectées aux collectivités.

Cette analyse rejoint celle de l'ancien Préfet de Région, M. CARENCO, qui écrivait en décembre 2011 dans une lettre adressée à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et M. Thierry MARIANI, ministres de l'écologie et des transports, que « *le projet A45 ne peut être une réponse satisfaisante face aux besoins de transport et à la saturation des trafics au Sud-Ouest de Lyon* » et « *le risque serait de devoir constater avant 2020 que la réalisation de cette infrastructure aura plutôt aggravé les problèmes identifiés aujourd'hui...* ».

Elle rejoint également les positions de M. Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental du Rhône, qui, dans le prolongement de la position du Président Michel MERCIER, a clairement rappelé son opposition à ce projet qu'il qualifie de « *funeste* », le Conseil Départemental confirmant d'ailleurs à l'unanimité son opposition à tout financement de ce projet, et celle de M. Gérard COLLOMB, Président de la Métropole de Lyon qui estime que « *l'A45 est un projet impossible à financer* » et rejette « *l'arrivée sur Lyon qui constituerait une pénétrante supplémentaire contraire au PDU de l'agglomération* ».

Elle s'inscrit en cohérence avec la position de nombreuses associations telles que l'association ALCALY, représentant à travers leurs élus près de 100 Communes situées sur 4 départements, ou les associations d'habitants, telles que la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, la Sauvegarde des Coteaux du Jarez ou encore la FRAPNA.

Enfin, elle est en phase avec les conclusions du rapport de la Commission Mobilité 21 dirigée par M. DURON qui concluait que « *la solution ne pourra, le cas échéant, être décidée sous la forme du projet actuel qu'après s'être assuré de manière contradictoire qu'il n'existe pas d'alternative effective à un coût raisonnable. Une poursuite des études est indispensable* ». Or, nous devons bien constater qu'à ce jour aucune étude complémentaire n'a été diligentée depuis la parution de ce rapport.

La Commune d'Orliénas estime qu'une analyse comparative détaillée point par point sur la base de différents critères objectifs (problématique des déplacements, volets économiques, environnementaux, financiers...) entre les 2 solutions (réhabilitation de l'A47 et développement de l'offre de transports collectifs ou réalisation de l'A45), à réaliser par un organisme indépendant, est indispensable avant toute nouvelle avancée du projet. Elle soutient par avance toute démarche qui permettrait la mise en œuvre de cette recommandation de la Commission Mobilité 21.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** la présente motion d'opposition au projet d'autoroute A45.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Thierry BADEL

